



# Procès-verbal

---

Date :

22 août 2017

Destinataires :

Membres de la Cocosol et autres participants à la séance selon la liste qui suit

## Procès-verbal de la 3<sup>e</sup> séance de la commission consultative (Cocosol) du 22 août 2017

<b>Présidence :</b>	Luzius Mader	Président Office fédéral de la justice / MCFA
<b>Membres :</b>	Elsbeth Aeschlimann	Ancienne représentante du point de contact du canton de Zurich
	Urs Allemann	Ancien membre du comité du fonds d'aide immédiate, personne concernée
	Laetitia Bernard	Collaboratrice du centre de consultation LAVI du canton de Fribourg, ancien membre du comité du fonds d'aide immédiate
	Guido Fluri	Entrepreneur et auteur de l'initiative sur la réparation, personne concernée
	Barbara Studer Immenhauser	Archiviste cantonale du canton de Berne et vice-présidente de la Conférence des directrices et directeurs d'Archives suisses (CDA)
	Lisa Yolanda Hilafu	Ancienne présidente de Zwangsadoption-Schweiz, personne concernée
	Maria Luisa Zürcher	Ancien membre du comité du fonds d'aide immédiate
<b>Excusés :</b>	Christian Raetz	Chef du Bureau de médiation du canton de Vaud
<b>Collaborateurs de l'OFJ :</b>	Reto Brand	Office fédéral de la justice / chef de l'unité MCFA
	Iris Widmer	Office fédéral de la justice / suppléante du chef de l'unité MCFA (présente le matin)
<b>Procès-verbal :</b>	Claudia Scheidegger	Office fédéral de la justice

1 Début de la séance : 10h

2 **1. Accueil et informations générales**

3 Le **président** ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

4 M. Raetz a dû s'excuser en raison d'une autre séance imprévue à laquelle il devait  
5 impérativement assister. Les membres ont reçu les documents relatifs à la séance  
6 environ 10 jours auparavant ; ce délai devrait être suffisant pour leur permettre de lire la  
7 documentation et éventuellement poser des questions à l'unité compétente.

8

9

10 **2. État des demandes reçues/personnes décédées**

11 Jusqu'à présent, 2984 demandes de contribution de solidarité sont parvenues à l'OFJ.  
12 Elles proviennent de toutes les régions linguistiques. La conférence de presse du 6 juillet  
13 2017 a eu l'effet voulu et le nombre de demandes a clairement augmenté. Le **président**  
14 précise que l'objectif premier n'est pas de recevoir le plus de demandes possible jusqu'à  
15 l'échéance du délai de dépôt, mais d'atteindre toutes les personnes qui sont considérées  
16 comme victimes au sens de la loi. Toutes ces personnes doivent savoir que la nouvelle  
17 loi est entrée en vigueur et qu'elles ont la possibilité de déposer une demande pour  
18 obtenir une contribution de solidarité. Elles sont libres de le faire ou d'y renoncer. Si  
19 certaines personnes décident en connaissance de cause de ne pas déposer de  
20 demande, il faut respecter leur choix.

21

22 Il est en revanche très important d'informer et de rassurer les personnes concernées  
23 pour qu'elles n'aient pas de peurs infondées et ne pensent pas, par exemple, qu'elles  
24 doivent forcément fournir un solide dossier pour toucher une contribution de solidarité.  
25 Elles doivent savoir qu'il leur suffit de rendre vraisemblable qu'elles sont des victimes et  
26 qu'elles ne sont pas obligées de présenter des preuves au sens strict. L'expérience  
27 montre que ce point doit être répété et confirmé sans cesse aux personnes concernées.

28

29 Le **président** informe que 19 décès sont à déplorer. La plupart des personnes disparues  
30 ont reçu au moins une contribution du fonds d'aide immédiate, ce qui prouve qu'il était  
31 primordial de mettre en place une solution transitoire.

32

33

34 **3. Demandes ayant fait l'objet d'un examen préliminaire**

35 Le **président** constate qu'aucune des demandes traitées ne constitue un cas limite.  
36 L'unité MCFA soumet à la commission consultative 115 demandes qui ont fait l'objet d'un  
37 examen préliminaire. Aucun membre de la commission n'a posé de question sur ces  
38 demandes et personne n'est intervenu à ce sujet au cours de la séance. Le président  
39 précise que l'envoi de la liste vise à permettre aux membres de la Cocosol de se  
40 prononcer sur les demandes au préalable. Si un membre ressent le besoin de consulter  
41 le dossier, il a la possibilité de le faire à l'OFJ, avant la séance suivante. Les membres  
42 ressentiront vraisemblablement davantage ce besoin lorsque des demandes seront  
43 rejetées, ce qui n'a pas encore été le cas. Au contraire, les demandes que l'unité entend  
44 approuver sont toutes des cas clairs.

45

46 Le **président** explique que l'unité reçoit de temps à autre des demandes de personnes  
47 souhaitant savoir si elles sont des victimes au sens de la loi. Il donne un exemple et  
48 assure que les cas limites, pour lesquels les faits et la situation juridique sont sujets à  
49 discussion et qui posent des questions délicates quant aux limites à définir, seront  
50 toujours discutés au sein de la Cocosol s'ils aboutissent à des demandes de contribution.

51

52 **Urs Allemann** estime que ces cas limites sont intéressants et souhaite qu'ils soient mis à  
53 l'ordre du jour d'une séance de la Cocosol.

54 S'ensuit une longue discussion d'ordre général sur les différentes nuances concernant la  
55 qualité de victime et sur les délimitations.

56

1 **Elsbeth Aeschlimann** s'étonne du nombre de décès comparativement élevé. Le  
2 **président** assure que l'OFJ et la Cocosol entreprendront tout ce qui est en leur pouvoir  
3 pour que les dossiers prioritaires pour âge ou maladie ainsi que ceux des victimes qui ont  
4 déjà obtenu une aide immédiate seront traités avec diligence de manière à ce que les  
5 contributions de solidarité puissent être versées en 2018. La liste actuelle contient  
6 uniquement des dossiers de personnes très âgées (de plus de 90 ans) et/ou gravement  
7 malades, ce qui explique le nombre élevé de décès. Ce ne devrait plus être le cas pour  
8 les listes ultérieures.

9  
10 **Urs Allemann** estime que le traitement des demandes devrait être accéléré et que le  
11 volume des cas examinés devrait augmenter massivement. Il n'est pas acceptable que  
12 des personnes concernées doivent attendre 2019 pour recevoir une contribution. Il faut  
13 engager davantage de personnel.

14  
15 Le **président** renvoie à la loi, qui fixe un cadre temporel clair pour le traitement des  
16 demandes. Il ne s'agit pas d'un travail à la chaîne, dont la productivité peut être  
17 augmentée en fonction du besoin, comme dans l'industrie. Derrière chaque dossier se  
18 cache un destin individuel. La rapidité n'est pas tout, il est tout aussi important que les  
19 dossiers soient traités avec le soin et l'empathie nécessaires et avec le respect auquel a  
20 droit toute victime.

21  
22 **Laetitia Bernard** fait remarquer que les victimes sont souvent compréhensives  
23 lorsqu'elle leur explique dans quel ordre de priorité sont traitées les demandes.

24  
25 **Lisa Hilafu** soulève qu'il y a souvent de fausses informations qui circulent au sujet du  
26 traitement des demandes. La communication de la Confédération est en général claire et  
27 exacte, mais elle constate que les informations erronées et les rumeurs proviennent  
28 souvent des victimes elles-mêmes ou de leurs organisations.

#### 30 31 **4. Documents mis à jour (décision positive / décision négative)**

32 Le **président** présente les versions remaniées des deux types de décision. Les  
33 documents ont été simplifiés et rédigés dans un langage clair pour mieux tenir compte  
34 des destinataires. Les remarques formulées lors de la séance précédente ont été prises  
35 en considération.

36  
37 **Elsbeth Aeschlimann** estime qu'un passage de la décision négative, qui traite de la  
38 vraisemblance n'est pas optimal. Les discussions aboutissent à une reformulation du  
39 passage en question. Le projet de décision positive et le texte remanié de la décision  
40 négative sont approuvés ; il n'est pas jugé nécessaire de les soumettre une nouvelle fois  
41 à la commission.

42 Plusieurs membres remercient Iris Widmer pour son travail.

#### 43 44 45 **5. Traitement des demandes / prise de contact avec les demandeurs / envoi des** 46 **informations préalables**

47 Le **président** relève que les expériences faites lors de la prise de contact par téléphone  
48 avec les victimes qui ont déposé une demande sont très positives. Les demandeurs  
49 apprécient d'être traités comme des individus et non comme de simples numéros de  
50 dossier, ils apprécient qu'on leur demande comment ils se portent et qu'on leur parle  
51 sans ambiguïté.

52 L'envoi des informations préalables concernant les demandes traitées à la séance  
53 d'aujourd'hui aura lieu dans les jours à venir.

54  
55 **Barbara Studer** évoque un incident survenu récemment aux Archives du canton de  
56 Berne, où une cliente s'est emportée au point d'agresser une collaboratrice, la recherche  
57 des pièces de son dossier ne se passant pas comme prévu. Ce genre de situation risque  
58 de se reproduire une fois que les décisions négatives auront été envoyées.

1  
2  
3 **6. Autres demandes formulées par la Cocosol lors de la séance du 21 juin 2017**

4 **Reto Brand** reprend brièvement les demandes formulées par certains membres de la  
5 Cocosol qui ont été discutées lors de la dernière séance et qui ont été inscrites au  
6 procès-verbal.

7 Lisa Hilafu avait notamment critiqué le fait que les offices de l'état civil faisaient payer les  
8 renseignements demandés en relation avec les adoptions forcées. L'OFJ prévoit  
9 d'édicter à ce sujet une directive à l'intention des services compétents. La mise en œuvre  
10 ne devrait pas poser de problème et ce point devrait ainsi être réglé. Concernant le site  
11 Internet de l'unité MCFA, plus précisément les informations sur les points de contact  
12 cantonaux, celles-ci sont jugées suffisamment claires et complètes. Quant à la question  
13 posée par Mme Aeschlimann, les points de contact cantonaux sont disposés à faire des  
14 visites à domicile lorsque les personnes concernées ne peuvent plus se déplacer pour  
15 des raisons de santé. Différents points de contact le font d'ailleurs déjà aujourd'hui.  
16

17  
18 **7. Conférence de presse du 6 juillet 2017**

19 Le **président** tire le bilan de la conférence de presse et estime qu'il était très important  
20 que Guido Fluri et Peter Gomm y participent. Il ne s'agit pas d'un acte isolé, mais plutôt  
21 d'une pièce du puzzle que représente le travail d'information sur les MCFA, qui doit être  
22 mené de façon permanente. Ce qui est regrettable, c'est que la conférence de presse a  
23 été suivie de grandes discussions qui ont nui à la cause. Le relèvement du montant  
24 maximal exigé par certaines personnes, par exemple, est irréaliste du point de vue  
25 politique et ne fait que susciter de faux espoirs chez les personnes concernées.  
26 Il s'ensuit une discussion sur les réactions des différentes personnes et associations.  
27

28  
29 **8. Dépliant : état des travaux, recherche d'adresses, envoi**

30 Le **président** présente le dépliant annoncé lors de la conférence de presse. Il sera remis  
31 à différentes organisations qui s'occupent aujourd'hui de victimes sous une forme ou une  
32 autre, comme les EMS, les médecins de famille, les soins à domicile (Spitex), Pro  
33 Senectute, etc. Les dépliants seront imprimés puis distribués rapidement.

34 **Lisa Hilafu** fait remarquer que de nombreuses personnes concernées, quelle que soit la  
35 catégorie de victimes à laquelle elles appartiennent, ne savent pas ce que recouvrent la  
36 notion « mesures de coercition à des fins d'assistance et placements extrafamiliaux  
37 antérieurs à 1981 » et l'abréviation « MCFA ». Lorsque ces termes sont utilisés dans les  
38 appels à déposer des demandes, elles ne se sentent pas concernées. C'est pourquoi il  
39 est important de mentionner à chaque fois toutes les catégories de victimes, comme cela  
40 a été fait dans le dépliant.  
41

42  
43 **9. Projets d'entraide**

44 Le **président** informe rapidement sur deux projets d'entraide qui sont planifiés. Des  
45 entretiens préliminaires auront lieu avec les organes responsables afin de voir, d'une  
46 part, si ces projets d'entraide sont réalisables et, d'autre part, comment la préparation et  
47 le traitement des demandes peuvent être améliorés. Il est dans l'intérêt de tous les  
48 participants d'assurer que ces projets soient viables. Il est également important que les  
49 autorités locales les soutiennent. Plus l'assise et le soutien sont larges, plus les chances  
50 de succès sont élevées. **Reto Brand** précise qu'il faut également tenir compte de la loi  
51 sur les subventions en relation avec ces projets d'entraide. L'unité MCFA suit les  
52 demandeurs de façon active et personnalisée.  
53

54  
55  
56 **10. Informations complémentaires**

57 Le **président** donne des informations sur les contributions volontaires des communes.  
58 Plusieurs cantons ont par ailleurs annoncé que le versement d'une contribution avait été

1 décidé ou que leur gouvernement ou parlement était sur le point de rendre une décision  
2 à ce sujet.

3  
4 Le **président** donne de brèves informations sur la manifestation du 9 août concernant le  
5 PNR 76. Il estime qu'il était important que les personnes concernées soient présentes et  
6 s'est réjoui de la forte participation. Il a trouvé la rencontre très intéressante, d'autant plus  
7 que les victimes ont été directement impliquées. **Lisa Hilafu** confirme que les retours des  
8 personnes concernées ont été positifs et que c'est de bon augure pour l'avenir.

9 Le **président** attire l'attention sur la réunion du 2 novembre organisée par la CIE. Il s'agit  
10 presque d'une manifestation de clôture, vu que la CIE remettra son rapport final en 2018.

## 11 12 13 **11. Planification 2018/dates des séances**

14  
15 Le **président** propose quatre dates de séance pour 2018 :

- 16
- 17 • **mardi 6 mars, de 10h à 16h,**
- 18 • **mercredi 23 mai, de 10h à 16h,**
- 19 • **mardi 28 août, de 10h à 16h, et**
- 20 • **mardi 20 novembre, de 10h à 16h.**

21  
22 Ces dates conviennent aux personnes présentes, tout comme au membre excusé,  
23 Christian Raetz, qui a été consulté ultérieurement.

## 24 25 26 **12. Divers**

27 **Barbara Studer** présente la solution trouvée au problème des dossiers psychiatriques de  
28 la clinique Waldau. Depuis l'intervention de l'OFJ, tout se passe bien et les dossiers sont  
29 désormais remis sans façon, ce qui facilite grandement le travail des Archives.

30 Le **président** renseigne brièvement, dans ce contexte, sur les dossiers des enfants  
31 tibétains : les travaux visant à remettre ces dossiers aux Archives fédérales sont en  
32 cours. **Guido Fluri** constate que d'énormes progrès ont été réalisés ces dernières  
33 années dans le domaine des archives et de la consultation des dossiers et qu'une  
34 véritable prise de conscience a eu lieu.

35  
36 La prochaine séance se tiendra le 17 octobre 2017 de 10h à 16h, dans la salle de  
37 séance 326 Est de l'OFJ. L'invitation suivra.

38  
39 Fin de la séance : 15h environ

40